

LA NEWSLETTER DE VOTRE SENATEUR

JUIN 2013

EDITO

Chers lecteurs,

J'ai le grand plaisir de vous présenter la deuxième édition de ma newsletter parlementaire dans laquelle vous trouverez l'essentiel de mes activités au Sénat. Ce mois-ci, j'ai interpellé le Gouvernement sur plusieurs enjeux, dont le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et le projet de loi sur les métropoles. Je me suis aussi concentré sur le projet de loi de simplification du fonctionnement des collectivités territoriales.

Je vous souhaite une agréable lecture et un bel été!







SIMPLIFICATION DU FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES : UNE PREMIERE ETAPE

Le Sénat a adopté, en deuxième lecture, une proposition de loi de simplification du fonctionnement des collectivités territoriales.

Je me félicite que ce texte ait été adopté. « Nous sommes les représentants des collectivités territoriales, simplifier l'édifice normatif qui leur est applicable relève de notre devoir. Il est urgent de desserrer les contraintes et d'alléger les coûts pesant sur nos collectivités. Il s'agit là d'une première étape, mais il reste beaucoup de travail en la matière. »

Je suis fortement intervenu durant l'examen de cette proposition de loi. A noter plus particulièrement un amendement que j'ai déposé relatif au **pouvoir de délégation de signature du maire.** Le maire sera désormais autorisé à déléguer également sa signature aux agents qui ne seraient pas responsables d'un service

et qui ne relèveraient pas des personnels cadres de l'administration, quel que soit le service ou le champ de compétences concernées. Cet amendement a été adopté par le Sénat, contre l'avis du Gouvernement.

J'ai également souhaité rappeler au Gouvernement les difficultés de nombreux maires en matière d'accessibilité, à près de dix-huit mois de l'échéance légale, et lui ai fait part de mon souhait de débattre à nouveau sur la question.

Enfin, j'ai soulevé l'urgence de prendre des mesures au sujet des normes dites « sportives » afin d'enrayer la fièvre réglementaire de certaines ligues, souvent abusives. Une réflexion est en cours au ministère des sports.

Je vous invite à me suivre sur Internet et à découvrir mes activités et mes initiatives :
Site internet : www.facebook.com/andre.reichardt1

POUR L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

Le Sénat a examiné le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles. Intervenant à maintes reprises dans le débat, j'ai notamment soutenu la clause de compétence générale de la commune et je me suis opposé au rétablissement de cette clause pour les départements et les régions qu'avait supprimée, à compter du 1er janvier 2015, la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales.

« Pour moi, le rétablissement de la clause de compétence générale pour toutes les collectivités territoriales ou presque, avec la nécessité d'une coordination entre elles, est contraire à la clarification des compétences, que recherche ce projet de loi. »

Je suis également intervenu pour soutenir l'eurométropole de Strasbourg, regrettant néanmoins que dans le projet de loi ne figurent pas plus de précisions sur le rôle européen dévolu à cette entité, et tout particulièrement ce qu'elle apporterait en plus du contrat triennal actuel.



PAS DE CONTRAINTES SUPPLEMENTAIRES POUR NOS ENTREPRISES

Le Sénat a adopté, en deuxième lecture, le projet de loi de séparation et de régulation des activités bancaires. Je me suis opposé à des amendements qui voulaient faire peser sur nos entreprises des contraintes supplémentaires avant toute harmonisation européenne, et à un amendement visant à interdire aux collectivités territoriales de contracter des prêts en devises étrangères. « Cela arrive, notamment dans les zones frontalières. En Alsace, c'est le cas : dans un souci de diversification, certains emprunts sont conclus en francs suisses et leur coût global a jusqu'ici plutôt été favorable ».

ENTREPRISES INDIVIDUELLES SANS SALARIE EXCLUES DU CICE

J'ai récemment interrogé le Ministre de l'Economie sur une catégorie d'entreprises qui se retrouve privée de recourir au crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).

« Le très récent CICE a été présenté comme une des mesures économiques majeures du gouvernement. Or, il y a là un problème auquel il faut remédier : les entreprises individuelles n'ayant aucun salarié se retrouvent injustement exclues du nouveau dispositif. Le secteur de l'artisanat, en particulier, s'en trouve fortement pénalisé. Nombreux sont les artisans indépendants travaillant seuls, ils ne bénéficieront donc pas du CICE. Ils ont préféré l'indépendance, l'engagement, le risque, et contribuent au moins autant que les autres acteurs économiques à la production de richesses. Leur mise à l'écart est à mon sens une erreur qu'il faut corriger très vite.

Selon les chiffres de l'INSEE, il existe environ 584 000 entreprises individuelles artisanales et plus de la moitié n'ont aucun salarié.

Or toutes ces entreprises, qui n'auront pas accès au dispositif, rencontrent elles aussi d'énormes difficultés de trésorerie...

Monsieur le Ministre, nous devons soutenir ce secteur de l'Artisanat, qui est fondamental pour le tissu économique de notre pays ».

J'ai donc demandé au Ministre de l'Economie quelles mesures il comptait prendre pour compenser cette inégalité de traitement. Il m'a répondu qu'il n'était pas envisagé de revenir sur la définition de l'assiette du CICE.

S'il ne peut étendre à ces entreprises le bénéfice du CICE, quel autre dispositif peut-il mettre en place pour réduire les charges de ces entreprises ? Aucune réponse sur ce point.